

Formation

Document Unique d'Evaluation des Risques et démarche de prévention !



Etablir son DUER en conformité avec la réglementation



DERNIÈRES SESSIONS

2 JOURS
1^{ère} session : les mardis 8 et 22 novembre
2^{ème} session : jeudi 10 et vendredi 25 novembre
La Maison des Agriculteurs - LE MANS
9h30 - 17h30 (7h)

Formateur : Patrick Fontaine, responsable RH et service emploi FDSEA

Frais de participation* :

70 €^{ttc}/exploitation (repas non compris)

Formation ouvrant droit au crédit d'impôt formation

Droit d'usage au logiciel en ligne SYSTERA : 100 €^{ht}
(10% de remise pour les porteurs Carte Moisson)

Session limitée à 10 participants et ouverte à partir de 6 stagiaires

Programme :

- **Connaitre** les réglementations en matière de sécurité au travail et leurs enjeux
- **Savoir identifier** les risques et les facteurs d'exposition aux risques des différents ateliers et activités
- **S'approprier** l'outil «SYSTERA» et rédiger son DUER + fiches d'exposition des salariés
- **Mesurer** l'impact de l'organisation du travail sur la prévention
- **Se protéger** par des mesures de prévention simples et efficaces

Paramétrage des données de votre exploitation sous SYSTERA, outil référent d'évaluation des risques agricoles



RESPONSABLE DE STAGE : Maria Chevallier - RENSEIGNEMENTS : Anne Desormière 02 43 43 68 66

■ INSCRIPTION FORMATION «DUER» ■

à retourner au plus tard le 21 octobre 2016 à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon - 72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom : Dénomination de l'exploitation :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tél : E-mail :@.....

Nombre de participant(s) : Date de naissance :

1^{ère} session : les mardis 8 et 22 novembre

2^{ème} session : jeudi 10 et vendredi 25 novembre

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ACTIVITÉ FORMATION

*Frais de formation : prix établi pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA, et sous réserve de l'accord de financement VIVEA. Pour les non contributeurs VIVEA ou salariés d'exploitation agricole, nous consulter.

Nous, Organisme de Formation, nous nous engageons à :

- vous adresser une confirmation de votre inscription au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- vous avertir au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation (sauf cas de force majeure)
- ouvrir la formation sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires indiqué dans la plaquette de présentation du stage

Vous, stagiaire, vous vous engagez à :

- nous avertir au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation de votre part (sauf en cas de force majeure)
- nous adresser le règlement du stage au plus tard le jour de la formation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

L' Organisme de Formation
ADIAC- Maria CHEVALLIER

Responsable Formation

A.D.I.A.C.
La Maison des Agriculteurs
9 rue Grémillon
72013 Le Mans Cedex 2
Tél. 02 43 43 68 66

Le stagiaire
Nom et prénom
Le

ADIAC, Association pour le développement, l'information, l'assistance et le conseil au Monde rural (N° organisme de formation 52720060072) : La Maison des agriculteurs – 9 rue Jean Grémillon 72 013 LE MANS CEDEX 2 – Tél. : 02 43 43 68 68 - Fax : 02 72 68 98 30 – www.agri72.fr